

ZONE	USAGE DOMINANT
R	Résidentiel ou habitation
C	Commerce et service
CI	Commercial-industriel
I	Industriel
S	Public et institutionnel
REC	Récréation
A	Agricole
F	Forestier
CN	Conservation

LIMITE

	Lot
	Zone
	Municipale

SECTEUR DE CONTRAINTE

	Zones à risques moindres
	Zones à risques élevés
	Zones inondables

Annexe au plan de zonage (zones de contrainte)

Plan 92-048 (voir art. 24.1)
Plan 92-070 (voir art. 24.1)

Règlement numéro 2007-103
Adopté le 10 décembre 2007
Entré en vigueur le 12 février 2008.

REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
10	09/02/2020	MISE À JOUR (4)		
09	2019	MISE À JOUR (1)		
08	2018	MISE À JOUR (11)		
07	2018	MISE À JOUR (10)		
06	2015	MISE À JOUR (8)		
05	2013	MISE À JOUR (9)		
04	2012	MISE À JOUR (14)	M.T.	
03	2011	MISE À JOUR (5)	M.T.	
02	2009	MISE À JOUR (3)	ROCHE	
01	2008	MISE À JOUR (2)	ROCHE	

CORRECTION APRÈS TRAVAUX LE _____ PAR _____

CE PLAN FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT No. _____ ADOPTÉ LE _____

MAIRE : _____ (Ghislain Lévesque)

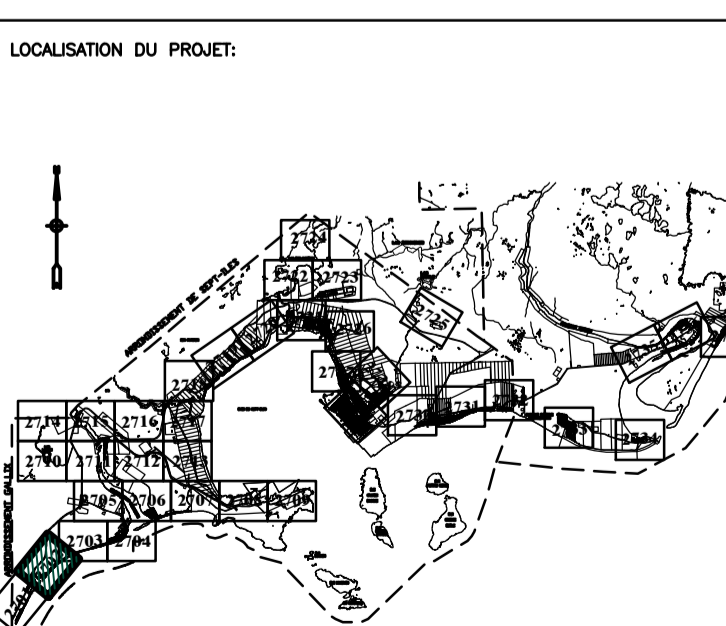
GREFFIERE : _____ (Valérie Haince)

Roche Inc. Groupe-consult
3075, ch. des Quatre-Bourgeois
Québec (Québec)
Canada G1W 4Y6
Téléphone: (418) 554-9800
Télécopieur: (418) 554-9899
Site web: www.roke.ca

ROCHE
INGÉNIEURS-CONSULTANTS



NOM DU PROJET:
PLAN DE ZONAGE



RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESSINÉ PAR : C. MORIN	VERIFIÉ PAR :
VERIFIÉ PAR :	APPROUVÉ PAR :
DATE :	ÉCHELLE : 1:5000
RÈGLEMENT No. :	PLAN No. : 2702
CONTRAT No. :	